

Processus de reconnaissance des dommages écologiques :
Apports de l'évaluation économique à la construction des valeurs
(écologiques, sociologiques et juridiques)

Christophe Bouni, Jean-Baptiste Narcy,
Agathe Dufour, Claire Bouteloup

Processus de reconnaissance des dommages écologiques : Apports de l'évaluation économique à la construction des valeurs (écologiques, sociologiques et juridiques)

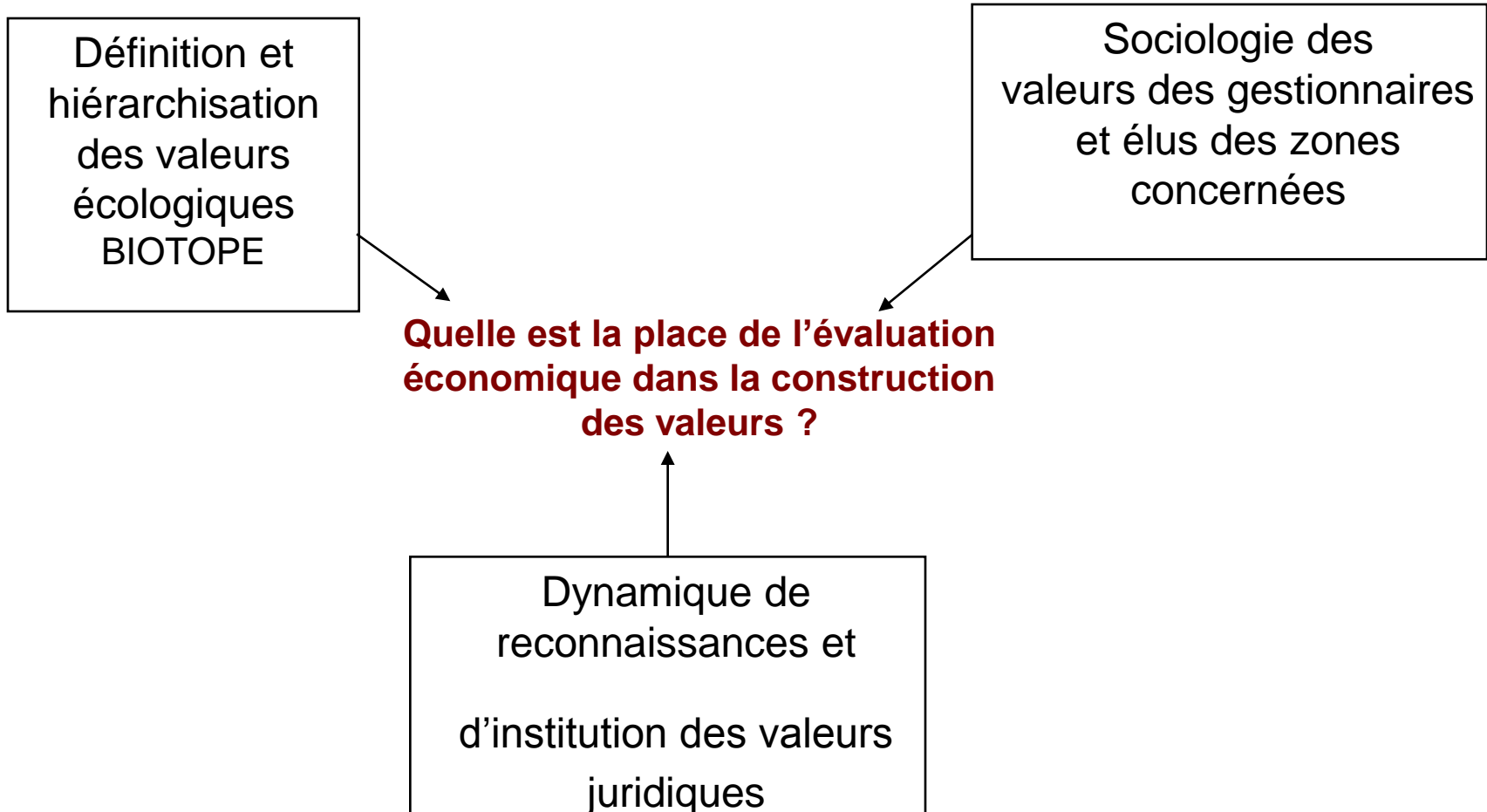
Motivation

- ❑ la **reconnaissance** sociétale des dommages écologiques pour leur intégration au système de gestion des marées noires

Parti pris de la recherche

- ❑ **Objet de la recherche**
Rôle et efficacité de l'évaluation économique pour appuyer ce travail de traduction sociale
- ❑ **Cadrage géographique**
Analyse à l'échelle française : les cas de l'Erika et de l'Amoco Cadiz

Une recherche interdisciplinaire



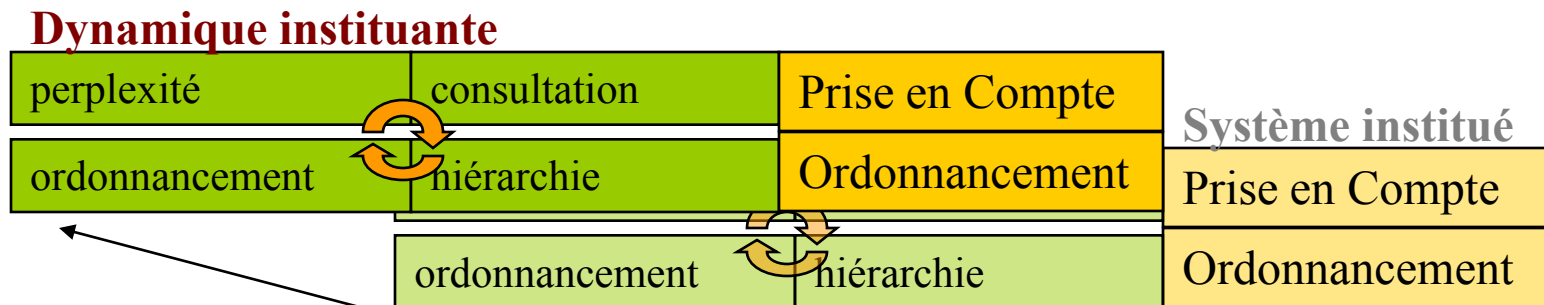
Le cadrage théorique

Bruno Latour (1992)

- ❑ La prise en compte
- ❑ La tâche d'ordonnancement

R Lourau (1970)

- ❑ Le système institué (Fipol et le droit positif)
- ❑ Les dynamiques instituanes (les actions revendicatives)



Le matériau

Bibliographie et entretiens de cadrage

Deux études de cas : l'Erika et l'Amoco Cadiz

- Enquêtes sociologiques (entretiens et exploitation documentaire)
- Expertises économiques

Le procès de l'Erika

- Plaidoiries et témoignages au procès
- Jugement

Quelles fonctions de l'économie pour équiper les dynamiques de prise en compte ?

Quels dommages ? Quelles victimes ? Quels responsables ? Quels représentants ?

□ Attester l'existence et l'ampleur du dommage (\neq mesure)

– quelque chose est arrivé qui nous interpelle

□ **Étayer avec rigueur les indignations morales soulignant le déséquilibre richesse produite / dépenses consenties / risques induits**

– une injustice est mise à jour et certains acteurs sont impliqués

– Faire l'analyse des dépenses de l'État en tant que mandataire de la nature

Quelles fonctions de l'économie pour équiper les dynamiques d'ordonnancement ?

La nature victime objet/sujet de Droit

- **Évaluer la valeur du préjudice : une tentative reconnue par le droit lorsqu'elle est adossée à un intérêt à agir**
 - un « mandataire » reconnu de la nature réclame en son nom et l'évaluation du préjudice écologique est liée à sa mission (CG Morbihan)

L'atteinte aux liens homme-nature

- **Préjudice moral : évaluer directement les attachements ?**
 - L'attachement à la nature des citoyens est évalué par le consentement à payer **déclaré** pour sa protection... Quelle tangibilité ? (Régions)
- **Préjudice économique : évaluer indirectement les attachements par les actions menées**
 - L'attachement à la nature est évalué par le consentement à payer **révélé** par le coût tangible des actions mises en œuvre pour la protection (Paludiers)

Quelles pistes pour une économie de l'environnement instituante ?

La précision de la mesure n'est pas l'enjeu

-> pour la prise en compte, équiper la question des responsabilités :

- Développer les méthodes révélant et quantifiant l'intérêt à agir
- Développer les approches comptables appuyant la question des responsabilités

-> pour l'ordonnancement, équiper la question des preuves tangibles :

- Identifier les efforts collectifs réalisés (typologie ad hoc)
- Estimer le degré de remise en cause de ces investissements

Quelles approches pour une économie de l'environnement instituante ?

Approches micro-économiques :

- ❑ Mettre en évidence des valeurs unitaires et les agréger pour constituer une demande sociale
- ❑ Arguer pour une **internalisation** de ce qui constitue un effet externe. Mais le Fipol est dans une logique de **réparation**
- ❑ Le tout est la somme des parties alors quelle entité indemniser ? En référence à quel intérêt à agir ?

Approches institutionnelles

- ❑ La valeur peut-être collective avant d'être individuelle et ces **collectifs ont un intérêt à agir**
- ❑ Évaluations des dépenses qui auraient dû être engagées pour respecter des normes (DCE, Charte de l'environnement)
- ❑ Question de la répartition, des gagnants et perdants du système de transport maritime, enjeu de **responsabilisation**